



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D18 - Maison d'accueil Henriette Favier - Conseil de vie sociale - Désignation d'un représentant de la commune

Date de convocation : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Philippe BARRIERE à Françoise MESNARD ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 3

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D18 - Maison d'accueil Henriette Favier - Conseil de vie sociale - Désignation d'un représentant de la commune

Rapporteur : Mme la Maire

La Maison d'accueil Henriette Favier, établissement d'accueil et d'hébergement pour personnes en situation de handicap, a ouvert ses portes le 1^{er} janvier 2023 au 21 rue Camuzet à Saint-Jean-d'Angély.

Conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et du décret N° 2022-688 du 25 avril 2022, la réglementation prévoit qu'un représentant de la commune d'implantation siège au sein du Conseil de vie sociale de l'établissement.

Afin de représenter la Ville de Saint-Jean-d'Angély au sein du Conseil de Vie Sociale de la Maison d'accueil Henriette Favier, il est donc proposé au Conseil municipal de désigner :

- Mme Jocelyne PELETTE en qualité de titulaire ;
- Mme Catherine BAUBRI en qualité de suppléante.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (25) :**

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230928-
2023_09_D18-DE

AR Sous-préfecture le **29 SEP. 2023**

Publication dématérialisée le **29 SEP. 2023**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.